Assemblée générale annuelle

en reprise

le 12 avril 1997

Salle Trafalgar, Hôtel Sands, Regina Saskatchewan

PROCÈS VERBAL

Présences: Me Suzanne Bugeaud-Stradecki, Me Marcel Simonot, Me Rupert Baudais, Me Henri Chabanole, Juge Omer Archambault, Me Léo Pinel, Me Guy Duperreault, Me Guy Chicoine, Me Andrew Mason

La présidente de l'assemblée, Me Bugeaud-Stradecki accueille les juristes présents et ouvre les délibérations.

1. Adoption du projet d'ordre du jour

   Proposeur: Me Baudais *Appuyeur: Me Chicoine*

   Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 1996.

   Adopté

2. Adoption du procès verbal de l'AGA 1996 première partie, tenue le 23 novembre

   Proposeur: Me Mason *Appuyeur: Juge Archambault*

   Il est proposé d'adopter le procès verbal de la première partie de l'assemblée générale annuelle tenue le 23 novembre 1996 à Regina, avec modification à l'item #8: remplacer Juge Baudais par Me Baudais

   Adopté

La présidente partage des renseignements sur les développements depuis décembre dernier dans le dossier 'États généraux ' de la communauté fransaskoise. Elle rappelle aux participants que l'AJEFS en est rendue à sa deuxième année d'une entente de financement avec le ministère de la Justice du Canada où celui-ci l'octroi 25 000,00$ par année sur un terme de trois ans .

Me Bugeaud-Stradecki circule le rapport des États généraux tenu à Moose Jaw en février dernier, lequel fait état des quatres domaines prioritaires d'intervention communautaire, c. à d. la communication, la culture, l'éducation et l'économie.

Le projet avec ProRésultats n'est pas terminé - la dernière rencontre n'a pas abouti à fixer des objectifs prioritaires de dévelpoppment communautaire. D'ailleurs il reste encore à déterminer un mécanisme de gestion des changements organisationnels au sein de l'ACFC.

Monsieur Fortier a répondu à la question d'un des participants, à savoir quel avait été le suivi donné à la proposition trouvée à l'item #8, en disant qu'une réflexion

sommaire avait donné la conclusion suivante: d'une part, les besoins devaient être précisés davantage, tel que l'a fait l'AJEFA par le moyen d'un sondage par questionnaire et d'autre part, que les outils de communication et d'information à la disposition de l'AJEFS laissaient énormément à désirer, relativement aux besoins ressentis et comparativement aux activités de PLEA (Public Legal Education Assocation of Saskatchewan) qui oeuvre en anglais uniquement. L'AJEFS tentera de remédier cette situation par les objectifs proposés pour l'année 1997-98. (voir programmation)

3. La programmation des objectifs d'activités 1997-98 a été reçue tel que présentée par le directeur Robert Fortier. Ce rapport a donné suite à une bonne dicussion sur la raison d'être de l'association des juristes, et particulièrement sur son double mandat de désservir le public francophone par des activités d'éducation et d'information juridique vulgarisée, ainsi que les membres juristes, par des activités de formation et de développement d'outils de pratique du droit en français. Ce sont deux rôles qui ne sont pas bien connus ni compris par tout le monde. Il y a un certain travail de promotion et de publicité à faire auprès des deux clientèles.

   Une vraie problématique se situe au niveau du public francophone qui ne demande pas de services juridiques en français, pour plusieurs raisons que nous connaissons plus ou moins bien, et du praticien qui n'encourage pas sa clientèle francophone de se faire désservir en français pour des raisons pécunières, est en même temps le grand défi que l'AJEFS doit relever. Le rêve du public francophone de vivre en français en Saskatchewan demeurera compromis tant et autant que nous délaissons l'administration de la justice en français.

   Robert Fortier a ajouté qu'à ce sujet, il avait invité les associations de juristes de l'Ouest à réfléchir à participer à une rencontre préliminaire à Regina sur cette problématique que les trois provinces partagent.

4. Élections au conseil d'administration 1997-98:

   Le juge Archambault présente le rapport du comité des nominations.
   Un candidat s'est présenté pour le poste de président de l'AJEFS: Me Roger Lepage

   Proposition
   Il est proposé que les nominations soient closes.
   Proposeur: *Me Simonot* ***Appuyeur:*** *Me Chicoine*
   Adopté

   Me Lepage est élu président de l'AJEFS par acclamation pour le terme d'un an, jusqu'au 31 mars 1998.

   Juge Archambault déclare la candidature de Me Rupert Baudais pour le poste de vice-président.

   Proposition

Il est proposé que les nominations soient closes.
Proposeur: *Me Pinel* ***Appuyeur:*** *Me Chabanole*
Adopté

Me Baudais est élu vice-président de l'AJEFS par acclamation pour le terme d'un an, jusqu'au 31 mars 1998.

Juge Archambault déclare les candidatures des cinq conseillers présents pour le poste de conseiller. De plus il déclare les deux candidatures suivantes: Me Charlene Richmond de Regina et Me Paul Clarke de Saskatoon. Me Bugeaud-Stradecki n'a pas présenté sa candidature.

Proposition
Il est proposé que les nominations soient closes.
Proposeur: *Me Simonot* ***Appuyeur:*** *Me Mason*
Adopté

Les participant.e.s sont invités à voter par scrutin, tel que décrit dans les statuts et règlements de l'Association. Le directeur Robert Fortier se joint au comité de nominations pour effectuer les tâches de scrutateur.

Les quatres conseillers et une conseillère élu.e.s sont:
Me Chabanole, Me Chicoine, Me Mason, Me Pinel et Me Richmond.

Proposition
Il est proposé de détruire les scrutins.
Proposeur: *Me Chicoine* ***Appuyeur:*** *Me Simonot*
Adopté

5. Levée de l'assemblée.

Proposition
Il est proposé lever l'assemblée.
Proposeur: *Me Pinel*

President AJEFS Inc.